



**ARRETE MODIFICATIF POUR LA REGIE DE RECETTES
DE L'ESPACE CULTUREL « LA PASSERELLE »**
(médiathèque, expositions, ateliers)

Arrêté n : 395/2022

Le Maire de la commune d'Avermes (Allier),

Vu la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2005, instituant une régie de recettes pour la médiathèque de la commune ;

Vu l'avis du trésorier principal assignataire en date du 10 février 2006 ;

Vu l'arrêté n°107-06 du 13 février 2006 constitutif d'une régie de recettes sur la médiathèque d'Avermes ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2006, modifiant la régie de recette de la médiathèque en l'élargissant à l'ensemble de l'Espace Culturel « La Passerelle » ;

Vu l'avis du trésorier principal assignataire du 27 septembre 2006 ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 octobre 2006 modifiant la régie de recette de l'Espace Culturel « La Passerelle »

Vu les améliorations et modifications dans le fonctionnement de l'Espace Culturel « La Passerelle » ;

Vu l'avis du trésorier principal du 23 mars 2010 ;

Vu l'arrêté modificatif n°120-2010 du 30 mars 2010 modifiant le fond de caisse de la régie de l'Espace Culturel « La Passerelle » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 4 février 2011 instaurant la gratuité de l'abonnement à la médiathèque dans le cadre de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juillet 2011 relative à la création d'un atelier d'écriture au sein de la médiathèque ;

Vu l'avis favorable du 23 mars 2011 du trésorier principal ;

Vu l'avis favorable du 1^{er} juillet 2022 de Madame la Trésorière Principale concernant la suspension des encaissements de régie relatifs aux impressions ;

ARRETE

Article 1 : La régie de la médiathèque encaisse les produits suivants :

- Les cotisations trimestrielles de l'atelier d'arts plastiques,
- Les paiements forfaitaires annuels de l'atelier d'écriture.

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : La directrice générale des services et le comptable public assignataire de Moulins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Po Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Signé
Jean-Luc ALBOUY

Mme la Trésorière Principale,
Signé
Mme VIGNON